

*Fondation collective  
Swiss Life  
Invest*

Rapport de gestion 2018

## *Sommaire*

3	Rapport annuel de la gérance
5	Informations sur le marché
7	Evolution des marchés financiers
11	Bilan
13	Compte d'exploitation
16	<b>Annexe aux comptes annuels 2018</b>
16	I Bases et organisation
18	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
18	III Mode de réalisation du but
18	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
19	V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
20	VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements
22	VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
23	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
23	IX Autres informations relatives à la situation financière
23	X Evénements survenus après la clôture du bilan
24	Rapport de l'organe de révision
26	Mentions obligatoires

# *Rapport annuel de la gérance*

## **Le conseil de fondation**

Cette année a été marquée par les réunions ordinaires et par la manifestation du conseil de fondation.

Ce dernier a tenu sa réunion ordinaire le 2 mai 2018, et a adopté à cette occasion le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2017. Lors de sa deuxième réunion ordinaire du 7 novembre 2018, l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) a été approuvée, tout comme le rapport sur l'environnement de contrôle. Le conseil de fondation a également débattu de sa volonté d'intégrer un nouveau véhicule de placement (LPP-Mix 75) lors de la prochaine réunion de mai 2019. Les travaux d'examen de mise en œuvre sont prévus début 2019.

La manifestation annuelle du conseil de fondation a eu lieu le 28 août 2018.

Outre la présentation Impulsions «Démographie, marché du travail, prévoyance vieillesse» et la table ronde consacrée à l'«avenir du deuxième pilier», un atelier sur le thème des placements y a occupé une place centrale.

## **Le contexte légal en 2018**

Suite au rejet de la réforme de la prévoyance vieillesse (PV 2020) par le peuple et les cantons en septembre 2017, le deuxième pilier doit maintenant être réformé indépendamment du premier. A cet effet, un dialogue entre partenaires sociaux rassemblant l'Union patronale suisse, l'Union suisse des arts et métiers et Travail.Suisse a été lancé au printemps 2018. Les premiers résultats de ce dialogue sont attendus au printemps 2019. La nouvelle réforme de l'AVS (AVS 21) a été entamée suite à l'échec de la votation sur la PV 2020. La procédure de consultation sur le sujet a pris fin le 17 octobre 2018. Dans son projet mis en consultation, le Conseil fédéral prévoit entre autres un âge de référence uniformisé de 65 ans pour les hommes et les femmes.

Le besoin de remaniement reste particulièrement urgent dans la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle. Le taux de conversion doit être rapidement abaissé. Les parties impliquées doivent maintenant tout mettre en œuvre pour trouver sans tarder une solution permettant de réformer la prévoyance vieillesse.

## **Le contexte économique**

L'année 2018 a laissé l'impression d'un relâchement mondial de la dynamique économique. Pour la Suisse, elle a également été marquée par un nouveau renforcement du franc après la dévaluation tant attendue de 2017 suite au choc de 2015. Dans les principaux espaces monétaires, les courbes des taux se sont en outre aplaties sans qu'aucune trace d'inversement des taux ne puisse être décelée: en Allemagne, en France et en Suisse, les rendements des emprunts d'Etat à dix ans ont été inférieurs à ceux du début d'année.

### Marché des affaires

La popularité des «plans 1e», c'est-à-dire des solutions de prévoyance dans le cadre desquelles les assurés peuvent librement choisir la stratégie de placement pour les éléments de salaire supérieurs à 127 980 francs (valeur limite en 2019), se reflète aussi dans les bons chiffres de croissance de la fondation, puisque celle-ci a encore élargi son portefeuille durant l'exercice sous revue. Le grand intérêt pour cette forme de prévoyance illustre le besoin croissant des entreprises et des cadres de pouvoir prendre librement les décisions de placement concernant leurs avoirs de vieillesse. Cette prévoyance propose d'intéressantes options liées à un potentiel de rendement supplémentaire pour le placement des différents capitaux de prévoyance.



Werner Schneider  
Président du conseil de fondation



Ivy Klein  
Pour la gérante (Swiss Life SA)



## *Informations sur le marché*

### **Contexte économique**

L'année 2018 a laissé l'impression d'un fléchissement mondial de la dynamique économique. La relance globale, qui s'était amorcée mi-2016, a en outre partiellement perdu de son caractère synchrone, l'économie américaine et sa croissance supérieure au potentiel se détachant en effet du reste du monde. Pour la Suisse, l'année a également été marquée par un nouveau renforcement du franc, après la dépréciation tant attendue de 2017 suite au choc de 2015. En cause: les incertitudes politiques en Europe. Le divorce opposant l'UE et la Grande-Bretagne dans le sillage du «oui» au référendum de sortie par les Britanniques en juin 2016 a ainsi donné lieu à une confrontation. Fin novembre, Theresa May a décroché un accord sur le Brexit qui lui a valu de sévères critiques de tous les partis et qui doit encore être avalisé par le parlement. Début mars, la Lega et le Mouvement 5 étoiles sont sortis vainqueurs des élections parlementaires italiennes, avec pour premières conséquences un blocage des ports italiens aux bateaux de réfugiés et le déclenchement d'une nouvelle crise migratoire par le gouvernement formé en juin. La hausse des primes de risque sur les emprunts d'Etat italiens s'est accentuée avec la crise budgétaire entre Rome et Bruxelles. C'est aux prochaines élections européennes, mais également à la France, qui menaçait de sombrer dans les protestations, que l'on a dû le compromis du 19 décembre.

Certains problèmes des années précédentes ont été résolus. Parmi eux, la formation d'une nouvelle grande coalition en Allemagne, mais aussi et surtout le surprenant apaisement de la bataille nucléaire entre les deux Corées. Le risque de déflation qui pesait sur le cycle depuis 2008 a lui aussi été soudainement balayé. Les marchés sont toutefois passés d'un extrême à l'autre en se mettant à craindre le fantôme de l'inflation. Les importantes corrections qui s'en sont suivies lors du «lundi gris» de début février ont donné le coup d'envoi d'une année boursière mouvementée. Avec la dégringolade des prix du pétrole d'octobre à la fin de l'année, l'inflation s'est volatilisée, y compris en Allemagne. L'escalade du conflit commercial entre Washington à Pékin a contribué à la volatilité des bourses. Bien que les Etats-Unis aient déclenché ce dernier, leur conjoncture est restée excellente. Après les allègements fiscaux décrétés fin 2017, la baisse du prix du pétrole est venue soutenir les ménages et les entreprises au second semestre. Le mois de décembre a sonné l'arrêt des hostilités avec la Chine, mais a également vu la cessation des activités gouvernementales, conséquence directe des élections de mi-mandat en novembre. Depuis ces dernières, les démocrates sont majoritaires à la chambre des représentants et les républicains ont conforté leur domination au sénat. La Réserve fédérale américaine réagit aux mesures de relance fiscale par un durcissement de sa politique monétaire. Malgré les avertissements du président Donald Trump, elle a relevé son taux directeur en décembre pour la quatrième fois en 2018, le faisant passer de 2,25 à 2,5%. Il s'agissait de la neuvième hausse depuis fin 2015. La «Fed» réduit son bilan depuis octobre 2017. La Banque centrale européenne (BCE) a elle aussi normalisé sa politique. Début

2018, elle a commencé à réduire ses rachats mensuels de titres. En octobre, elle a annoncé ne plus acheter de nouveaux titres à compter de 2019. Cela n'a toutefois pas fait réagir les taux. La Banque nationale suisse (BNS) a donc maintenu ses taux négatifs. La répression financière se poursuit, notamment en Europe.

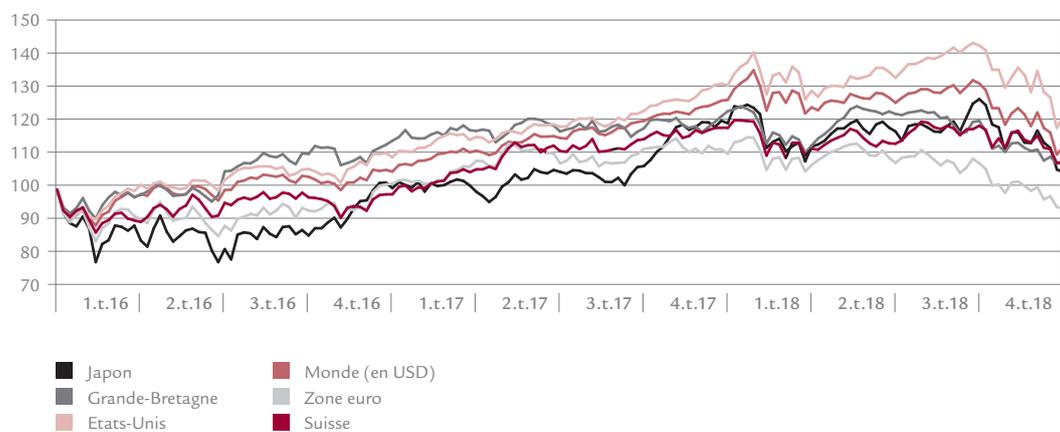
Focus: inflation dans la zone euro



## Evolution des marchés financiers

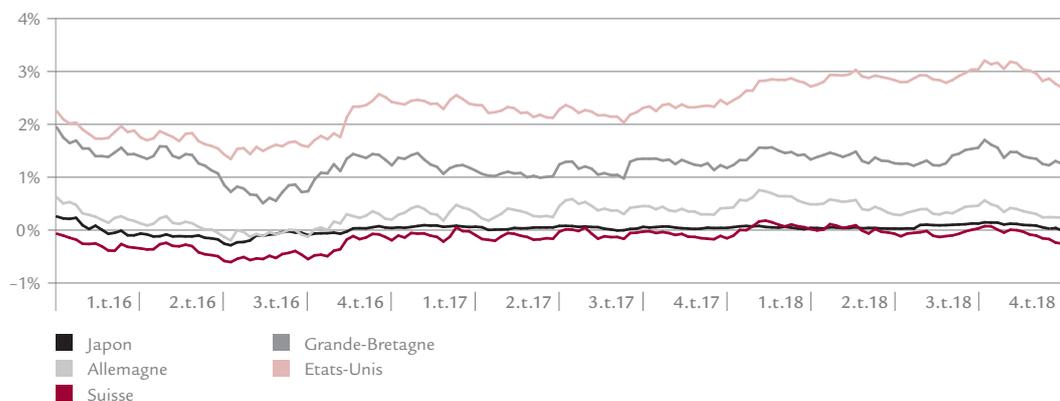
### Actions

Pire année boursière depuis la crise financière de 2008, 2018 a été fortement marquée par le retour de la volatilité et ne devrait pas être regrettée par les investisseurs. A part au Brésil, tous les grands indices d'actions ont essuyé de lourdes pertes. Début février, les bourses ont corrigé par peur d'un choc inflationniste. Le 22 août, la hausse américaine a battu tous les records pour s'imposer comme la plus longue de l'histoire économique du pays. Le moral s'est toutefois assombri quand le FMI a revu à la baisse ses prévisions de croissance à l'automne. Sur de nombreuses places d'échanges, décembre a enregistré des pertes à deux chiffres, devenant l'un des pires mois de l'histoire.



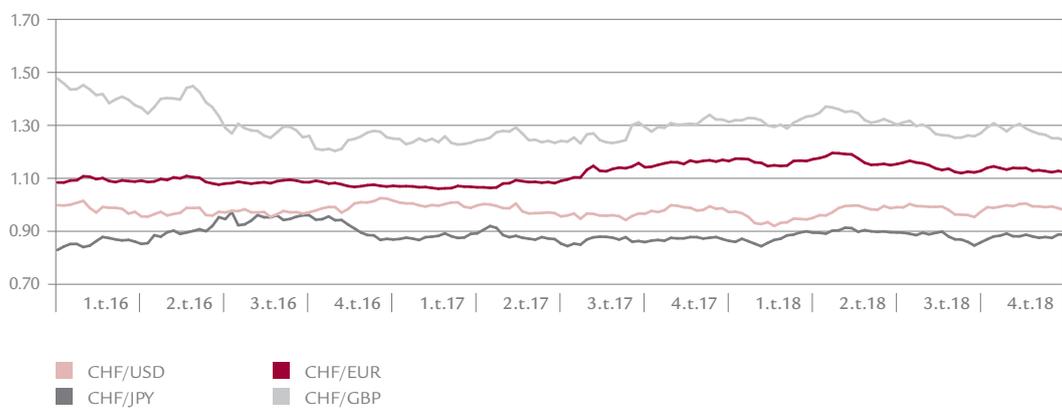
## Taux d'intérêt

Après la hausse liée aux craintes inflationnistes de début 2018, les rendements ont chuté suite au conflit commercial et à la dégradation des indicateurs conjoncturels. Aux Etats-Unis, ils ont certes grimpé au-delà des 3,1% jusqu'en mai, pour la première fois depuis 2011, mais dès la fin du premier semestre, le mouvement a commencé à s'inverser et s'est accentué par la suite. Au quatrième trimestre, les rendements sur les bons du trésor américains à dix ans ont cédé près de 40 points de base. Dans les principaux espaces monétaires, les courbes des taux se sont raplaties et les écarts de crédit (spreads), élargis. Un inversement des taux se fait toutefois toujours attendre. En Allemagne, en France et en Suisse, les rendements des emprunts d'Etat à dix ans sont plus bas qu'il y a un an.



## Devises

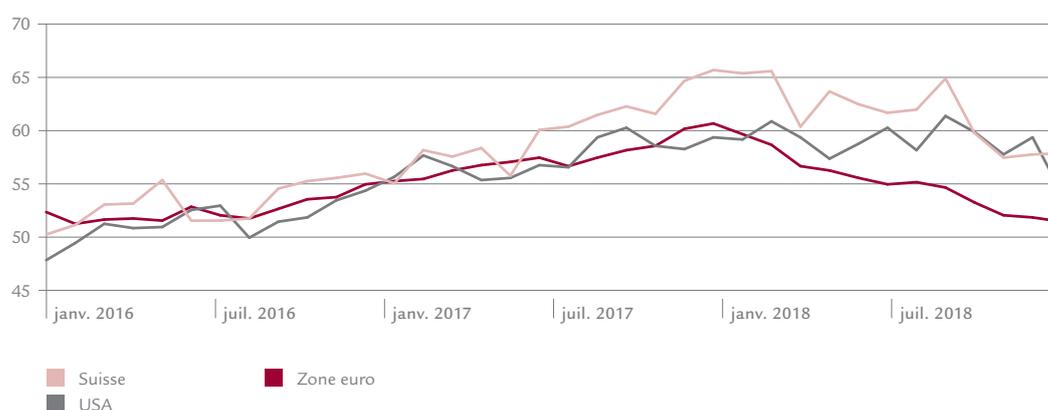
Si l'euro souffrait déjà avant les décisions politiques de mars en Italie et en Allemagne, la formation du gouvernement italien en juin l'a véritablement malmené. Au second semestre, il a été chahuté par les bouleversements à Paris, la crise budgétaire entre Rome et Bruxelles, et par la mollesse de l'évolution des prix en décembre. En novembre, la menace d'un Brexit dur a durement pesé sur la livre britannique. Le «shutdown» a lui mis un terme à l'appréciation du dollar américain à la fin de l'année. En 2018, le franc a rattrapé presque tous les retards qu'il avait pris sur l'euro en 2017. Corrigé des échanges, il s'est dévalué de 4,1% en 2017, avant de s'apprécier de nouveau de 3,5% en 2018.



## Perspectives

De nombreux grands chantiers politiques de 2018 restent en suspens. L'accord sur le Brexit doit passer devant le parlement britannique en janvier 2019, et le «cessez-le-feu» de 90 jours arrêté début décembre dans le conflit commercial opposant les Etats-Unis à la Chine se poursuit jusque fin février. Pour le président français Emmanuel Macron, les élections européennes de mai constitueront un test pour son programme politique. Aucune crise n'est néanmoins en vue sur le plan économique. Après le ralentissement de 2018, nous tablons sur une stabilisation de la dynamique économique mondiale. A partir de mai 2019, les Etats-Unis devraient pouvoir fêter la plus longue expansion de leur histoire, et nous attendons une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 2,3% en 2019 et de 1,5% en 2020. La conjoncture américaine fléchit donc ainsi lentement vers sa croissance potentielle, sans toutefois mettre le cap sur une récession. Une normalisation prudente de la politique monétaire est ici essentielle. En décembre, la banque centrale américaine a laissé entrevoir deux plutôt que trois nouvelles hausses de 25 points de base pour 2019. Les pressions visant à contrecarrer une surchauffe de la conjoncture se sont atténuées, car l'inflation est tombée à 1,7% suite à la baisse de 40% des prix du pétrole depuis octobre 2018. Pour 2019 et 2020, nos prévisions d'inflation sont de 1,7% et 2,2% aux Etats-Unis, et de 1,4% et 1,6% dans la zone euro. On peut donc se demander si la Banque centrale européenne (BCE) procédera à d'autres hausses de taux en 2019. La Suisse entame sa cinquième (et sans doute pas dernière) année de taux négatifs. Les foyers de crise européens ont démontré la rapidité avec laquelle le franc pouvait s'apprécier. La répression financière se poursuit, notamment en Europe.

Etats-Unis: les PME prévoient de nouvelles créations d'emplois



# Bilan

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités		8 308 272	30 896 219
Créances envers des sociétés de l'employeur (arriérés de cotisations)		1 727 194	383 277
Créances envers Swiss Life SA		1 416	-
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS</b>		<b>10 036 882</b>	31 279 495
Titres	VI.2	53 367 719	25 236 592
<b>TOTAL TITRES</b>		<b>53 367 719</b>	25 236 592
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>		<b>63 404 601</b>	56 516 088
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>63 404 601</b>	56 516 088

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
<b>PASSIFS</b>			
Engagements envers des assurances		3 994 435	1 732 747
Autres engagements		-	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>		<b>3 994 435</b>	<b>1 732 747</b>
			-
Compte de régularisation – passif		341	25 969 016
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>		<b>341</b>	<b>25 969 016</b>
			-
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.6	877 634	86 340
<b>TOTAL RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>877 634</b>	<b>86 340</b>
			-
Capitaux de prévoyance de assurés actifs		57 930 923	28 642 815
<b>TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>57 930 923</b>	<b>28 642 815</b>
			-
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.4	560 000	4 824
<b>TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>560 000</b>	<b>4 824</b>
			-
Capital de la fondation		80 346	61 470
Excédent des produits / Excédent des charges		-39 077	18 876
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)</b>		<b>41 269</b>	<b>80 346</b>
			-
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>63 404 601</b>	<b>56 516 088</b>

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
<b>COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>			
Cotisations Salariés		2 479 491	1 531 676
Cotisations Employeur		7 408 602	3 520 513
<b>TOTAL COTISATIONS</b>		<b>9 888 092</b>	<b>5 052 189</b>
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur		-143 580	-
Versements uniques et rachats		5 584 762	3 069 668
Contribution de l'employeur aux fonds libres		-	4 824
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	934 874	47 100
<b>TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>		<b>16 264 148</b>	<b>8 173 781</b>
<b>PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>			
Versements de libre passage		37 384 638	5 013 717
Versements dans les fonds libres des oeuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.4	560 000	-
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		-	-
<b>TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>37 944 638</b>	<b>5 013 717</b>
<b>TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>54 208 786</b>	<b>13 187 498</b>
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>			
Prestations en capital en cas de retraite		-3 267 668	-
<b>TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>		<b>-3 267 668</b>	<b>-</b>
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-11 989 537	-2 043 354
Versements anticipés pour EPL/divorce		-188 000	-
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE</b>		<b>-12 177 537</b>	<b>-2 043 354</b>
<b>TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>		<b>-15 445 205</b>	<b>-2 043 354</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS</b>			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		28 642 815	17 077 022
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs		-57 930 923	-28 642 815
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance		-	26 112
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.4	-555 176	-
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur		143 580	-
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	-934 874	-47 100
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX</b>		<b>-30 634 577</b>	<b>-11 586 781</b>
<b>PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>			
Excédent de Swiss Life SA		90 046	28 700
Prestations d'assurance		5 226 748	104 417
<b>TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>		<b>5 316 794</b>	<b>133 117</b>
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>			
Prime d'épargne à Swiss Life SA		-479 949	-180 744
Prime de risque		-826 123	-445 111
Prime pour frais de gestion	VII.2	-80 648	-52 919
Cotisation au Fonds de garantie		-3 950	-1 822
Versements LPP à Swiss Life SA		-10 190 013	-104 958
Rachat de prestation de prévoyance à Swiss Life SA		-	-120 000
Versements issus de fonds libres à Swiss Life SA		-2 186	-14 018
Versements issus de l'excédent à Swiss Life SA		-50 602	-1 669
<b>TOTAL CHARGES D'ASSURANCE</b>		<b>-11 633 472</b>	<b>-921 241</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE</b>	[VII.1]	<b>1 812 326</b>	<b>-1 230 761</b>
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
<b>PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS</b>			
Résultat des intérêts		-28 595	-3 383
<b>PRODUITS DES TITRES</b>			
Produits des titres		-1 363 645	1 505 036
<b>TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE</b>		<b>-1 392 240</b>	<b>1 501 653</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS</b>	VI.5	-295 120	-180 951
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		-1 687 360	1 320 702
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		3 823	7 634
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>		3 823	7 634
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>			
Charges administratives		-167 866	-78 699
<b>TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES</b>		-167 866	-78 699
<b>RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS</b>		-164 043	-71 065
<b>- EXCÉDENT LIÉ AUX CHARGES ET AUX PRODUITS -/+</b>		-39 077	18 876

# Annexe aux comptes annuels 2018

## I Bases et organisation

### I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life Invest est une institution de prévoyance non enregistrée dont le but est de gérer la prévoyance extraobligatoire en faveur des salariés des employeurs sis en Suisse qui lui sont affiliés et de leurs survivants, mais aussi en faveur d'indépendants. Elle vise à couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès et à offrir un soutien au preneur de prévoyance ou à ses survivants dans les situations d'urgence comme en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

### I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life Invest est non enregistrée si l'on s'en réfère aux dispositions de la LPP (registre n° ZH 670).

### I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life Invest a été instaurée juridiquement en tant que fondation par acte authentique le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans un règlement spécifique séparé. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlements de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	01.12.2011
Règlement de placements	01.01.2018
Règlement d'organisation	01.04.2015
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.04.2015
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.01.2018
<hr/>	
Règlement de la prévoyance	Valable à compter du:
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	Début du contrat
Règlement relatif aux frais	01.01.2016
Règlement de prévoyance	01.01.2018

#### **I.4 Organe de gestion, droit de signature**

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême de la fondation est le conseil de fondation. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

##### **Membres du conseil de fondation**

Représentants des salariés

Werner Schneider, Harting SA, Bâle, président

Patrick Hagen, Inventx AG, Coire

Représentants des employeurs

Ueli Winzenried, Assurance immobilière Berne, vice-président

Daniel Wild, RobecoSAM SA, Zurich

Durée du mandat

du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2021

##### **Droit de signature**

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

##### **Gérante**

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

##### **Siège de la fondation**

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

#### **I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**

##### **Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

##### **Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

**Autorité de surveillance**

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

**I.6 Employeurs affiliés**

Au 31 décembre 2018, 91 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 50 l'année précédente). Durant l'année 2018, exercice de référence, 43 contrats ont été conclus et deux, dissous.

## *II Membres actifs et bénéficiaires de rentes*

	31.12.2018	31.12.2017
<b>NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.</b>	<b>314</b>	<b>163</b>
Augmentation	288	229
Diminution	-110	-78
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>492</b>	<b>314</b>

## *III Mode de réalisation du but*

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

## *IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence*

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

**Généralités**

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

### Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

### Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

## V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

### V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

### V.2 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF	31.12.2018	31.12.2017
<b>RÉSERVE MATHÉMATIQUE ASSURANCE ÉPARGNE AU 01.01.</b>	<b>3 886 054</b>	3 556 235
Augmentation	5 516 572	431 933
Diminution	-141 708	-102 114
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>9 260 917</b>	3 886 054

### V.3 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA.

### V.4 Evolution des Fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF	2018	2017
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.</b>	<b>4 824</b>	30 936
Augmentation par reprise de contrat	560 000	4 824
<b>TOTAL AUGMENTATION</b>	<b>560 000</b>	4 824
Diminution pour augmentation de prestations de rentes de vieillesse	-4 824	-30 936
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-4 824</b>	-30 936
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.</b>	<b>560 000</b>	4 824

## V.5 Degré de couverture

En CHF

	31.12.2018	31.12.2017
<b>VALEURS COMPTABLES</b>		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	<b>63 404 601</b>	56 516 088
- Autres engagements et comptes de régularisation – passif	-341	
- Engagements envers Swiss Life SA	-3 994 435	
- Réserves de cotisations de l'employeur des oeuvres de prévoyance	-877 634	
- Fonds libres des oeuvres de prévoyance	-560 000	
- Réserve mathématique Assurance épargne	9 260 917	
	<b>3 828 508</b>	-23 906 873
<b>TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE</b>	<b>67 233 109</b>	32 609 215
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	57 930 923	
- Réserve mathématique Assurance épargne	9 260 917	
	<b>67 191 840</b>	-
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE</b>	<b>67 191 840</b>	32 528 869
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.</b>	<b>100,06%</b>	100,25%

## *VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements*

### VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les oeuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. La fondation offre aux personnes assurées la possibilité de choisir parmi différentes stratégies de placement. Dans cette optique, elle sélectionne un ou plusieurs placements collectifs qui proposent différents profils de risque et de rendement. Il convient de tenir compte du profil de risque de la personne assurée pour chaque décision de placement.

Les capitaux des personnes assurées sont investis exclusivement dans les placements collectifs de la Fondation de placement Swiss Life sélectionnés par le conseil de fondation. Les personnes assurées peuvent changer de placement collectif quand elles le souhaitent. Si leur fortune se monte à moins de 500 francs, elle est détenue en liquidités. En cas de fortes perturbations sur les marchés, le conseil de fondation peut intervenir dans les décisions de placement de la personne assurée.

### Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

## VI.2 Présentation des placements par catégorie

CATÉGORIE DE PLACEMENT	en CHF	en %	en %	en CHF
	31.12.2018	Actuellement	Delta	31.12.2017
Liquidités	8 308 272	13,47%	143,91%	3 406 223
BVG-Mix 15	7 020 869	11,38%	445,69%	1 286 609
BVG-Mix 25	23 092 285	37,44%	113,63%	10 809 482
BVG-Mix 35	12 857 534	20,85%	87,29%	6 864 920
BVG-Mix 45	10 139 548	16,44%	63,72%	6 193 091
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	257 483	0,42%	212,14%	82 490
<b>TOTAL PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS</b>	<b>61 675 991</b>	<b>100,00%</b>	<b>115,33%</b>	<b>28 642 816</b>

### VI.3 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2018, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2018, il n'a pas non plus été recouru au securities lending. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2018.

## VI.4 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF
			31.12.2018	Actuellement	31.12.2017
BVG-Mix	-	-	-	0,00%	1 365 373
BVG-Mix 15	-267	-108 943	-109 210	6,58%	-
BVG-Mix 25	-9 885	-627 428	-637 313	38,42%	-
BVG-Mix 35	-9 544	-446 256	-455 800	27,48%	-
BVG-Mix 45	-934	-452 275	-453 209	27,32%	-
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	-164	-3 052	-3 216	0,19%	-
<b>TOTAL PRODUIT DES PLACEMENTS</b>	<b>-20 794</b>	<b>-1 637 954</b>	<b>-1 658 748</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 365 373</b>

## VI.5 Explication relative au frais de gestion de fortune

Placements	en CHF	
	31.12.2018	
Total des placements aux valeurs du marché	61 675 991	
dont:		
Placements transparents	61 675 991	
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	-	
Taux de transparence en matière de frais		100%
Frais de gestion de la fortune	en CHF	
	31.12.2018	
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	-	
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	295 120	
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	295 120	
En % des placements offrant la transparence des frais		0,48%

## VI.6 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau de l'œuvres de prévoyance

En CHF	2018	2017
<b>ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.</b>	<b>86 340</b>	<b>39 240</b>
Versements en cas de reprise de contrats	934 874	47 100
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>934 874</b>	<b>47 100</b>
Diminution pour le paiement de cotisations	-143 580	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-143 580</b>	<b>-</b>
<b>ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.</b>	<b>877 634</b>	<b>86 340</b>

# VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

## VII.1 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution /constitution de capitaux de prévoyance et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

## VII.2 Prime pour frais de gestion / Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

## *VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance*

### **Autorité de surveillance compétente**

Par courrier du 3 décembre 2018, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2017, les a vérifiés et assortis de commentaires ou de prescriptions. Ces remarques ou prescriptions ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

## *IX Autres informations relatives à la situation financière*

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

## *X Evénements survenus après la clôture du bilan*

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 22 mai 2019

Fondation collective Swiss Life Invest

Werner Schneider  
Président

Ivy Klein  
Représentante de la gérance

# Rapport de l'organe de révision



## **Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life Invest**

**Zurich**

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life Invest, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

#### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle**

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, , Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich  
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.



### ***Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Claudio Notter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Christian Skvor  
Expert-réviseur

Zurich, le 22 mai 2019

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

## *Mentions obligatoires*

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life Invest est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

### **Editeur**

Swiss Life SA, Zurich

### **Production**

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2019

*Swiss Life*  
*General-Guisan-Quai 40*  
*Case postale 2831*  
*CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11*  
*[www.swisslife.com](http://www.swisslife.com)*